

Ecole primaire Maxence Van Der Meersch
Avenue du coquinage
59910 BONDUES
Tel & fax : 03.20.23.16.97.

Compte rendu de la réunion tenue à l'égard des parents des élèves de Grande Section de maternelle le samedi 5 février

Les points abordés :

- 1) Les modalités d'inscription à l'école élémentaire
- 2) Les rendez-vous pour grandir
- 3) Les grandes lignes du Cours Préparatoire
- 4) Après l'école élémentaire
- 5) Les résultats des évaluations
- 6) Prise de rendez-vous et visite de l'école

1) Les modalités d'inscription à l'école élémentaire

Cette année, il n'y a plus obligation de passer préalablement à l'inscription par la Mairie. Il est tout à fait possible de prendre d'abord rendez-vous à l'école (où seule sera à remplir une fiche de renseignements). Cependant, il faut, de manière obligatoire, puisque c'est le maire de la commune qui prononce les inscriptions dans les écoles publiques, prendre contact avec les services municipaux. Ceux-ci, après instruction du dossier – qui comprend une copie du livret de famille, une du carnet de santé, un justificatif de domicile et une fiche à remplir – délivrent un certificat d'inscription qui devra alors être transmis à l'école.

2) Les rendez-vous pour grandir

Il s'agit d'une opération destinée à familiariser les élèves de Grande Section à l'école élémentaire. Deux jours dans l'année scolaire (plutôt au 3^{ème} trimestre), les élèves de Grande Section viendront travailler dans les classes de CP (un travail bien entendu adapté) avec les enseignants de l'école élémentaire et suivront les habitudes des « grands » lors de ces journées, y compris quant aux récréations ; bien entendu, les habitudes des familles ne seront en rien dérangées puisque les enfants seront conduits à l'école élémentaire par les enseignantes de maternelle et réintégreront leur école avant que leurs parents ne viennent les rechercher.

3) Les grandes lignes du CP

NB : L'objectif de la réunion, et de ce compte rendu, n'est pas d'entrer dans les détails puisqu'une réunion organisée par les enseignants du CP se tiendra dès le début de l'année scolaire à l'attention des parents des nouveaux élèves, réunion lors de laquelle la classe de CP sera clairement expliquée.

Le CP est avant tout destiné à apprendre (ou, pour les plus avancés, à se perfectionner) à lire, à écrire et à compter ; c'est le « cœur » du travail qui y sera accompli.

Par ailleurs, il n'y a pas, à l'école Van der Meersch, d'utilisation de la méthode globale dans l'apprentissage de la lecture.

Cependant, au CP, on fait aussi bien d'autres choses :

- pratique de l'Anglais (se saluer, se présenter, les couleurs, les chiffres)
- apprentissage de la natation à travers une quinzaine de séances de piscine au 2^{ème} semestre de l'année scolaire, qui seront suivies par une autre quinzaine de séances au 1^{er} semestre de l'année scolaire de CE1. Cette activité se tient à la piscine de Marcq en Baroeul, en vertu du plan piscines de la CUDL. Chaque classe est encadrée par l'enseignant en charge de la classe et un Maître Nageur Sauveteur ; de plus, un MNS est affecté exclusivement à la surveillance du bassin. L'ensemble des coûts induits est pris en charge par la municipalité de Bondues.
- Sorties à but culturel (musées, ferme aux abeilles, ...) en fonction du projet de classe : en moyenne, une entre chaque période de vacances scolaires.
- Séances de poney au poney-club du Blaton (au nombre de 4) dans le cadre d'un projet « l'enfant et l'animal » en novembre-décembre.

4) Après l'école élémentaire

Ce point peut surprendre mais, les années passant vite, il semble opportun de l'aborder. A l'issue des 5 années d'école élémentaire, un choix est à faire entre une scolarité dans un collège public et une scolarité dans un collège privé.

Choix d'un collège public

Là encore, deux possibilités :

- o Vous choisissez le collège public dit « de secteur », déterminé en fonction de votre lieu de résidence (pour les Bonduois, le collège Van der Meersch à Mouvaux) : l'inscription se fait automatiquement par Internet, seul reste à remplir un dossier pour le collège transmis en fin d'année scolaire.
- o Vous souhaitez un autre collège public : il faut alors le porter à la connaissance du directeur d'école élémentaire qui transmet, en fonction du calendrier académique, les documents nécessaires à cette demande.

Choix d'un collège privé

Les choix les plus fréquents à Bondues sont :

Le collège de la Croix Blanche

- o De tradition, les inscriptions s'y font le 1^{er} octobre. Il est impératif de téléphoner à l'établissement dès ce jour, d'obtenir un créneau pour y retirer un dossier et de rendre ce dossier le plus vite possible (idéalement le jour même). En effet, le collège de la Croix

Blanche admet les élèves par ordre de dépôt des dossiers d'inscription sans distinction de provenance (public ou privé). Par contre, si votre enfant ne figure pas sur la liste principale, il y a sur la liste complémentaire une priorité donnée aux enfants issus de l'enseignement privé.

Le collège de Marcq

- Cet établissement également admet des élèves en provenance de l'école publique (7 de nos anciens CM2 y sont inscrits). Là, le dossier est à retirer très en amont de la rentrée (en juillet-août, sachant que le plus tôt est le mieux !).

5) Les résultats des évaluations

Des évaluations sont réalisées en fin de CP dans l'ensemble des écoles de Bondues, Mouvaux et Wasquehal ; elles portent exclusivement sur une épreuve de lecture et font apparaître l'excellence des résultats de l'école sans discontinuer depuis 2008, première année où elles ont eu lieu.

Les résultats des évaluations nationales CE1 montrent eux aussi la qualité du travail réalisé à MVDM puisque

En français, là où les résultats nationaux et académiques sont bons ou très bons pour 75% des élèves **ils le sont pour 96% (74% très bons, 22% bons) des nôtres.**

En math, ces mêmes résultats sont bons ou très bons pour 75% des enfants au niveau national, 77% pour l'académie et **94% (70% très bons, 24% bons) à l'école mVDM.**

6) Prise de rendez-vous et visite de l'école

Les rendez-vous peuvent se prendre d'ores et déjà par téléphone au **03 20 23 16 97** de préférence le mardi ou le jeudi (attention, le répondeur est un peu obsolète, prononcer distinctement les numéros et ne pas hésiter à les répéter) pour une attribution à compter de la rentrée du lundi 7 mars.

Les parents d'élèves présents ont pu visiter l'école ; cette visite sera bien entendu proposée aux parents qui n'avaient pu assister à cette réunion d'information.